103694 - Le jugement à porter aux ablutions de celui qui lave la partie de ses main allant du poigner au coude mais ne lave pas les paumes..

question

Certains musulmans se lavent les mains dans le cadre de leurs ablution à l'exception des paumes..Comment juger cette manière de faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, les organes qu'il faut laver dans le cadre des ablutions sont expliqués dans la parole du Très haut : «Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués «»junub«» , alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu ou' il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure , passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants» (Coran,5:6). Allah a ainsi rendu obligatoire le lavage des mains jusqu'aux coudes après le lavage du visage, ce qui ne peut se réaliser que si on lave les mains depuis les doigts des paumes jusqu'aux coudes. Celui qui se contente de laver l'espace compris entre le poignet et le coude ne s'est pas conformé à la prescription.

S'agissant du lavage des paumes au début des ablutions, c'est un acte recommandé qui ne saurait se substituer au lavage obligatoire concernant le même organe selon la majorité des ulémas, hormis les Hanafites. La majorité des ulémas soutient le lavage des organes selon l'ordre suivant: le visage puis les mains puis la tête puis les deux pieds. Cela étant, il n'est pas exact de se contenter du lavage des deux paumes au début des ablutionscar cet acte ne dispense pas le fidèle

de les laver une nouvelle fois avec la main. En effet, ce qui est obligatoire c'est de laver entièrement les deux mains après avoir lavé le visage.

En somme, celui qui, faisant ses ablutions, se lave les paumes, se gargarise, respire l'eau, lave son visage puis lave ses mainsà partir des poignets jusqu'aux coudes n'aura pas fait correctement ses ablutions selon la majorité des ulémas.

Cheikh Ibn Djibrine (Puisse Allah le garder) a été interrogé en ces termes: Comment juger celui qui lave l'espace entre son poignet et son coude sans laver ses paumes en se contentant de les avoir lavés au début des ablutions..Doit il reprendre ses ablutions? Voici sa réponse: Il n'est pas permis dans le cadre des ablutions de se contenter de laver le bras sans la paume. Bien au contraire. Dès qu'on termine le lavage du visage, on doit commencer celui des mains en lavant chacune des doigts jusqu'aux coudes, même si on avait lavé les paumes avant de laver le visage, le premier lavage n'est qu'une sunna tandis que celui qui doit avoir lieu après le lavage du visage est une obligation. Celui qui se contente d'un lavage de la main qui ne concerne que la partie allant du poignet au couden'aura pas observéle lavage requis. Par conséquent , il doit reprendre ses ablutionsou lavé ce qu'il a omis s'il vient juste terminer les ablutions. En cas de reprise, il lave les paumes et ce qui doit l'être après. Extrait de al- Lou' lou' al-makine min fatawascheikh Ibn Djibrine,p. 77.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): dit:Nous nous arrêtons ici pour attirer l'attention sur une chose que bon nombre de gens ont tendance à négliger puisqu'ils ont l'habitudede laver l'espace de la main compris entre le poignet et le coude croyant que son lavage avant le visage suffit, ce qui n'est pas exact. Il faut laver les mains depuis les extrémités des doigts jusqu'aux coudes. Extrait de al-liqaa ach-chahri (3/330).

Allah le sait mieux.